

Déclaration des professeurs de Lettres du lycée Dessaignes à Blois.

Madame, Monsieur, Chers collègues,

L'Académie d'Orléans-Tours est-elle condamnée à se distinguer par son indifférence et son cynisme dans l'organisation des Epreuves Anticipées de Français ?

Cette question un peu violente appelle sans doute quelques explications de notre part.

Nous nous excusons d'avance de la forme un peu rébarbative que va prendre la déclaration que nous avons collectivement décidé de faire : celle d'une bien longue liste de doléances.

La première de toutes qui probablement est à l'origine de notre colère concerne le manque d'égard avec lequel nous sommes traités ; que penser en effet du fait qu'aucun effort ne soit consenti pour déplacer une réunion intervenant au milieu d'une semaine d'oraux blancs organisés dans deux des établissements de la ville, à notre connaissance, ce qui occupe à grand renfort d'heures de travail bénévole entre 25 et 30 professeurs pour environ 700 à 900 élèves ? Une bagatelle à en juger par le fait que la non décision du maintien nous a été signifiée une fois les convocations distribuées aux élèves !

Et ce n'est que l'un des signes de la déconsidération de nos activités et du mépris dans lequel nos demandes sont tenues, alors même qu'elles reflètent notre désir d'accomplir au mieux notre tâche.

Nous avons hésité, pour apporter de l'eau à notre moulin, à évoquer de nouveau, ici, la conception, il y a quelques années d'un barème d'évaluation de 24/20 qui a fait de nous une risée médiatique, car cela n'est pas à mettre sur le même plan qu'une organisation de l'EAF qui, cette année, vise ni plus ni moins à tuer les professeurs de Lettres à la tâche !

Permettez-nous un petit état des lieux : nous avons appris que des groupes d'organisation et d'information s'étaient réunis ces dernières semaines afin d'élaborer la stratégie qui, en toute logique de terrain doit nous conduire à l'épuisement physique, intellectuel et moral.

L'écrit aura lieu le 15 juin.

Les lots de copies seront constitués par les Centres d'Entente Locale (CEL) le vendredi 16.

Il y aura une réunion d'entente académique avec les IPR, le lundi 19.

Les copies seront remises aux correcteurs que nous sommes, le mardi 20.

Les corrections sont censées avoir lieu **les 21 et 22, 28 juin**, et du **4 au 10 juillet**, donc au total, selon les représentants de notre administration, sur **8 jours ouvrables**. Nous dirons plus loin où se nichent la malhonnêteté et le cynisme d'une telle annonce.

Les notes seront transmises le 11 juillet et l'harmonisation finale aura lieu le 12 juillet avec publication des résultats à 17h.

Le nombre de copies est porté à 84 par correcteur, ce qui constitue nous dit-on une estimation maximum sur soi-disant 8 jours ouvrables soit 10 copies par jour.

On apprend incidemment que cela représente « moins de copies qu'avant, puisque, cette année, il y a une journée de plus ». C'est d'une rare limpidité, le moins et le plus !

En réalité, sur les 8 jours ouvrables qui permettent de comptabiliser 10 copies par jour, même un peu plus il y a les **21 et 22 juin** qui précèdent les oraux : nous sommes en train, à ce moment-là, de préparer les questionnaires et les descriptifs des candidats de l'**oral qui commence le 23 juin**, et le **mercredi 28 juin** qui est censé être une « pause » dans une semaine pleine d'oral. Ce dernier se déroule comme les années précédentes sur la même période que les corrections écrites, mais cette fois sur **6 journées réparties entre le vendredi 23 juin et le lundi 3 juillet inclus !**

Il n'y a donc pas 8 jours ouvrables de correction de l'écrit, mais 5 : ce qui porte notre moyenne de copies quotidienne à 16,8 !

À moins, comme nous le faisons depuis quelques années déjà, de travailler même le samedi et le dimanche durant cette période, pour nous reposer des oraux !

Il faut savoir que le CHS-CT ministériel a donné un avis sur cette charge de travail : un maximum de 11 copies par jour.

Dans le groupe d'information du 30 janvier 2017, le fait d'imaginer faire passer les oraux 5 jours de suite, sans pause le mercredi a paru excessif à la DEC et aux IPR, qui ont préféré ménager une coupure le mercredi : coupure pendant laquelle, souvenez-vous, nous sommes censés, en toute schizophrénie, nous reposer et ... corriger des copies pour notre moyenne de 10 copies par jour !

Complétons le tableau : la Division des Examens et Concours (DEC) et les IPR préfèrent envoyer les examinateurs dans une autre ville que celle de leur affectation pour éviter qu'ils connaissent les candidats.

Cette neutralité exigée pour l'EAF nous étonne quand on voit le nombre d'épreuves devenues des CCF dans le cadre même du baccalauréat en EPS, en langues vivantes ...

En effet, la gabegie ne s'arrête pas là : ne sachant que faire de son argent, le Rectorat imagine d'envoyer les enseignants corriger à 19h30 de chez eux alors que la ville où ils travaillent compte parfois plusieurs établissements ou que les villes les plus proches se trouvent à 30 minutes. Il préfère dilapider ses fonds en frais de déplacement, ignorant que les limites d'un département sont prévues pour ne pas exiger des administrés des voyages de plus d'une journée à cheval !

On a pourtant connu le Rectorat plus chiche sur d'autres points : ainsi les oraux sont-ils payés moins cher que les écrits alors que la charge de travail est aussi lourde, qu'elle impose des déplacements lointains (on y revient !) et une journée de travail très contraignante. L'institution compte alors sur le fait que les enseignants paient pour travailler en assumant seuls les frais d'usure de leur véhicule et les frais de garde de leurs enfants. Nous pourrions aussi parler de l'état de fatigue extrême dans lequel nous prenons le volant pour rentrer après les épreuves ...

Et tout cela nous échoit alors que notre épuisement est bien réel à l'issue d'une année scolaire où nous avons porté à bout de bras les classes pleines du « baby boom de l'an 2000 », avec tout son cortège de difficultés et d'obstacles de tous ordres liés à une situation que l'on ne peut plus aujourd'hui exiger que nous acceptions.

Nous avons la certitude que nos élèves dans ce contexte ne sont pas correctement traités.

Nous avons conscience que nous ne devons pas attendre l'engagement du processus d'examen pour agir : ce sera trop tard !

Nous ne pouvons plus entendre pour justifier cette situation catastrophique et insupportable :

- Que « Des candidats de plus en plus nombreux disposent d'un tiers temps et doivent composer dans des salles distinctes sans qu'il en soit réellement tenu compte dans l'organisation de nos services : en fait, c'est à nous de nous débrouiller seuls ;
- Que des professeurs de Lettres sont sollicités pour d'autres épreuves que l'EAF comme les BTS et les enseignements artistiques (oraux et copies) : dans ces circonstances difficiles, tout le monde doit participer au moins un peu à l'effort.
- Qu'au titre de l' « année scolaire », on ne peut avancer les oraux au début juin, et qu'il est impossible d'éviter leur superposition, pour nous, avec les écrits.
- Et par dessus tout, qu' « il y a toujours beaucoup de désistements au moment des examens de fin d'année. » Que « l'an dernier, 63 profs étaient en arrêt-maladie avant ou pendant l'EAF, soit 20 % du vivier ! » « Que les profs prévus en réserve étaient 73, seulement 10 n'ont pas été sollicités. » Que « ce problème

récurrent de l'absentéisme de certains professeurs au moment des examens est insoluble. » Car enfin, l'absentéisme n'a rien à voir avec un arrêt maladie, pour raison médicale : où va-t-on quand on se substitue au médecin pour juger « absentéiste » une personne malade ? et que fait-on quand autant de personnes sont dans l'impossibilité de supporter les conditions inhumaines de notre emploi pendant cette période ? On prend le problème à l'envers quand on désigne les malades à la vindicte : c'est de plus hypocrite et clairement cynique. Si les conditions d'exercice étaient décentes, il y aurait beaucoup moins de troubles, c'est certain.

Nous ne pouvons plus entendre non plus que « la commission d'entente sur l'oral avancée au début mars est une avancée », justement ; que « le dépôt des descriptifs sur une plateforme numérique, qui nous évite un déplacement, constitue un allègement ».

Nous ne pouvons plus entendre que « la DEC, un jour prochain, va refaire une enquête sur le vivier disponible d'examineurs en y incluant des professeurs de Lettres classiques et de BTS, sauf les coordinateurs de jury, ce qui permettrait de recruter une dizaine de personnes de plus », quand nous savons que tous les ans des collègues ne sont pas convoqués, sans aucune raison valable.

Nous ne pouvons plus entendre que nous devons « fonctionner » puisque nous sommes fonctionnaires.

On sait à quoi conduit l'absence de conscience en toutes circonstances.

Nous avons mis en évidence le cynisme, la mauvaise foi de l'argumentaire ordinaire et habituel de l'institution.

Nous constatons les informations portées à la connaissance entre autres du groupe réuni le 30 janvier 2017 : nous prenons acte du mensonge des chiffres, des décisions qui ne tiennent aucun compte du caractère exceptionnellement durable de la situation, que nous avons maintes fois dénoncée et qui est devenue insupportable pour des raisons démographiques et par manque de professeurs.

Voici quelles sont nos propositions :

- **Une charge de travail supportable :**

Le mieux serait 50 copies à l'écrit et 50 candidats à l'oral, sans diminution de la durée de correction et de passage des oraux. On peut aller jusqu'à 65. Au-delà de 70, ce n'est plus acceptable.

Dans la charge de travail, il faut prendre en compte la préparation des oraux, le travail à partir des descriptifs : lectures, questions à préparer pour chaque candidat. Il faut donc nous dispenser de surveillances pendant cette période.

- **Augmenter le vivier de professeurs**

Tous les professeurs de lycée doivent être convoqués ; il doit être tenu compte de la charge de travail de chacun en plus de l'EAF (lettres en terminale, BTS, options ou spécialités...).

Les professeurs qui ont seulement des classes de seconde doivent être convoqués.

Les professeurs enseignant dans les lycées privés doivent être convoqués comme ceux du public.

- **Les copies et les candidats doivent être répartis de façon équitable**, en tenant aussi compte du nombre de descriptifs par professeurs.
- Pour le lieu de correction, **prendre en compte le lieu de résidence** et non celui d'affectation, afin de minimiser les temps de transport des examinateurs. Remarque : il est tout à fait possible de réduire les distances ; cela s'est déjà fait. Il n'est pas normal d'être envoyé à Bourges depuis Blois, par exemple.
- **Diminuer le délai de 4 jours** entre le passage de l'examen écrit et la récupération des copies.
- **Une meilleure prise en compte des oraux :**
 - une juste répartition de la charge de travail : oraux/écrits pour tous les examinateurs
 - une revalorisation du paiement des oraux
 - **une prise en charge de la totalité des frais engagés** : utilisation de la voiture, frais de garde...
- **Éléments pour une meilleure organisation des oraux :**
 - décaler l'heure de début des oraux à 8h30 ou même 9h ; il faut tenir compte des délais de route, de la nécessité d'être présent ½ heure avant les candidats...
 - avancer les oraux, vers la 1^{ère} quinzaine de juin

Nous exigeons qu'il soit tenu compte des préconisations du CHSCTM (comité hygiène sécurité et conditions de travail ministériel) du 21 novembre 2016.

Enfin nous exigeons respect et considération.

Cette liste n'est pas exhaustive bien sûr.

Et comme nous connaissons déjà les vieilles antiennes de la DEC et des représentants de l'administration rectorale, dans les conditions qui nous sont imposées, nous sommes au regret de vous faire savoir que nous refusons de participer à cette réunion, tant que l'organisation de l'EAF ne sera pas rationnelle et décente.

Si d'aventure nous n'étions pas entendus une fois encore, nous avons évidemment envisagé une palette de modalités d'action qui, sans grand risque pour chacun d'entre nous, permettraient d'éviter que toute parole soit vaine à l'avenir.